

Pour une distribution publique de l'eau

« Êtes-vous favorable à un service public de l'eau par la création d'une régie à Viry-Chatillon et Grigny ? » Telle sera la question posée aux habitants et usagers du territoire des Lacs de l'Essonne du samedi 12 au dimanche 19 juin.

En effet, la communauté d'agglomération Les Lacs de l'Essonne (Cale) organise une "votation citoyenne" pour jauger l'opinion publique sur le changement du mode de gestion de la distribution d'eau potable. Jusqu'ici, les deux villes dépendaient d'opérateurs privés. L'agglomération propose la création d'une régie publique qui permettrait de faire des économies.

Un euro d'économie au m³

Pour rappel, la commune de Viry-Chatillon était membre du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (Sedif) depuis 1931. Le 16 mars dernier, le préfet de l'Essonne, Jacques Reiller, a validé son retrait du Sedif



L'affiche de communication de la communauté d'agglomération.

et transféré la compétence de distribution de l'eau à la communauté d'agglomération. De son côté, Grigny est en contrat avec un opérateur privé, le groupe Suez-Lyonnaise des eaux, jusqu'à fin 2017.

« Nous souhaitons mettre en place une régie publique autonome dès

le 31 décembre 2010 sur la ville de Viry-Chatillon, communique l'agglomération. Nous avons toutes les raisons de croire que cela va fonctionner. Ainsi, en 2017, nous pourrions l'étendre à Grigny. »

Concrètement, les Castelvirois payaient au Sedif 3,63 € du m³ hors taxes. Avec la régie publique, le prix du m³ reviendrait à 2,62 € hors taxes. Soit un euro d'économie. Pour comparaison, les Grignois, en contrat avec leur opérateur privé, déboursent 2,69 € au m³, hors taxes. Pour assurer la transition à Viry-Chatillon, en attendant l'éventuelle mise en place de la régie publique, une convention provisoire a été signée avec Véolia, résiliable à tout moment.

« Une consultation en eau de boudin »

Le groupe d'opposition Ainsi va la ville définit cette votation comme « une consultation en eau de boudin ». Les élus du groupe dénoncent « une campagne électorale où tous les partis n'ont pas

été entendus. On ne sait pas si le Sedif ou Véolia proposent des alternatives à ce projet ». Pour Jean-Marie Vilain, président du groupe, « la Cale a raison de faire des propositions mais ne doit pas donner son avis. L'agglomération met en place des affiches appelant à voter "oui". On est plus proche du simulacre que d'une réelle demande », s'énervait-il.

Pour Jacky Bortoli, en charge des évolutions urbaines de la Cale, « ce beau projet ira bien au-delà de notre communauté d'agglomération. Il n'y a pas de fatalité de la mainmise des grands groupes industriels », conclut-il en prônant les qualités du service public.

■ Pauline Chastanet

Où voter ?

Des urnes seront installées dans les hôtels de ville et les maisons de quartiers des deux communes, ainsi qu'au siège de la communauté d'agglomération. D'autres, mobiles, seront mises à disposition dans les centres-villes.